



Nos données
au service
de la Santé

22 décembre 2025

GUIDE DE RECUEIL DES UO ET DES CLES

Fonctions auxiliaires et définitives
RTC 2025

Modifications par rapport au RTC 2024

Les noms des natures de clé/VO ont été harmonisées : mise au singulier, en minuscule, sans « Nombre de... »

La nature des clés et des VO à recueillie figure dans l'arbre analytique, section par section.

Différence entre Clé et VO

Clé

Les charges nettes des fonctions auxiliaires sont déversées à partir de clés de répartition sur les autres fonctions définitives, à l'exception des activités subsidiaires et sur la section Remboursement de frais des CRA déversées au réel.

La clé de répartition est donc **un moyen de ventilation** de charges des fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives.

La clé de répartition reflète la proportionnalité de consommation des sections.

VO

Le recueil des clés de répartitions est complété afin d'obtenir les unités d'œuvre.

Ainsi, en parallèle des clés de répartition, l'établissement doit produire les unités d'œuvre. Ces unités d'œuvre permettent de calculer un **coût unitaire**.

- soit un coût de production (exemple des sections restauration et blanchisserie)
- soit un coût de gestion de section (exemple de la SA Services Administratifs à Caractère Général (SACG)).

Ces coûts, calculés sur la base nationale RTC, permettent de produire le **référentiel national de coût d'VO** publié sur ScanSanté annuellement.

A partir de la campagne 2024, pour bien distinguer ces 2 notions, l'établissement saisira les clés dans l'onglet « Clé » et les VO dans l'onglet « VO ». L'onglet « RTC-cle_VO » a donc été supprimé.

Sommaire

1. FONCTIONS AUXILIAIRES	5
1.1. Le recueil pour les sections auxiliaires de LM, LGG et STR	5
1.1.1. Les natures des clés / UO	5
1.1.2. Les modalités de recueil pour chaque nature de clé	7
1.1.2.1. Le nombre de kilos de linge à laver	9
1.1.2.2. Le nombre de repas	10
1.1.2.3. Le nombre de m ² SDO	12
1.1.2.4. Le nombre de nuitées HTNM	14
1.1.2.5. Le nombre de courses de brancardage	15
1.1.2.6. Le nombre de courses motorisées internes	17
1.1.2.7. Le nombre de courses motorisées sous-traitées	18
1.1.2.8. Le nombre de postes informatiques	19
1.1.2.9. Le nombre d'utilisateurs authentifiés	20
1.1.2.10. Le nombre d'heures de projet SI	21
1.1.2.11. Le nombre de résumés PMSI pondérés	22
1.1.2.12. Le nombre de dossiers créés	24
1.1.2.13. L'ETPR	25
1.1.2.14. L'euro de charges brutes	26
1.1.2.15. L'euro de charges médicales gérées par la pharmacie	27
1.1.2.16. Focus sur l'UO Pharma	28
1.1.2.17. Le nombre d'UO sté	29
1.1.2.18. Le nombre d'interventions	30
1.2. Le recueil pour les SAMT auxiliaires	31
1.2.1. Les natures des clés / UO	31
1.2.2. Focus sur les ICR	32
1.2.3. Focus sur les laboratoires	32
1.2.4. Euro des laboratoires ACP	33
1.2.5. Plateaux techniques en psychiatrie	33
1.2.6. Focus sur les SAMT Métiers de RR	35
2. FONCTIONS DEFINITIVES	36
2.1. Hospitalisation et activité externe en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO)	36
2.1.1. Hospitalisation MCO	36
2.1.2. Consultations externes MCO	36
2.1.3. Dialyse et Radiothérapie	38
2.1.4. Urgences	38
2.2. Hospitalisation à Domicile (HAD)	38
2.3. Hospitalisation et activité externe en Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)	38
2.3.1. Hospitalisation SMR	38
2.3.2. Consultations externes SMR	39

2.4.	<u>Hospitalisation et activité externe Psychiatrie (PSY)</u>	39
2.5.	<u>Activités spécifiques MCO, SMR, PSY, autre</u>	39
2.5.1.	Activités spécifiques MCO	40
2.5.2.	Activités spécifiques SMR	40
2.5.3.	Activités spécifiques PSY	40
2.5.4.	Activité spécifique autre	40
2.6.	<u>Les sections pour les activités subsidiaires et la section Remboursement de frais des CRA (RCRA)</u>	40

Annexes

41

1. FONCTIONS AUXILIAIRES

1.1. Le recueil pour les sections auxiliaires de LM, LGG et STR

1.1.1. Les natures des clés / UO

A partir de la campagne 2024, l'établissement a la possibilité de saisir les clés de ventilation des sections LGG/STR **par section SAMT** dans l'onglet « Clé ». La saisie globalisée de la consommation de LGG/STR par les SAMT reste toujours possible (à saisir dans l'onglet « UO »).

Pour la campagne 2024, la saisie des clés de LGG/STR par SAMT n'aura pas d'impact sur la méthodologie du RTC.

Le déversement de LGG/STR sur les SAMT, à l'instar de la LM, est à l'étude dans le cadre des GT RTC pour les futures campagnes.

Dans la plupart des cas, la nature de clés de répartition est identique à la nature de l'unité d'œuvre. En effet, de façon générale : le total des unités d'œuvre = clés de ventilation + **des UO complémentaires produites par les SA auxiliaires.**

Le tableau ci-dessous récapitule toutes les natures de clés / UO demandées dans le cadre du RTC. Les nouveautés sont identifiées en jaune.

La nature des clés et des UO sont disponibles dans l'arbre analytique (colonne « Clé demandée RTC » et UO demandée RTC « si différente de la clé »).

Tableau récapitulatif des natures de clés et UO pour la LM, LGG et STR :

Type de section	Section de LM / LGG / STR	Nature de la clé de répartition	Nature de l'unité d'œuvre, si différente de la clé
LGG	Blanchisserie	kilos de linge à laver	
LGG	Restauration	repas servis au patient	repas
LGG	Services administratifs à caractère général	euro de charges brutes	
LGG	Services administratifs liés au personnel	ETPR moyens	
LGG	Accueil et gestion des malades	Dossier crée	
LGG	Services hôteliers	M2 SDO	
LGG	Hébergement temporaire non médicalisé	nuitée	
LGG	Entretien - maintenance	M ² SDO	
LGG	DSN	poste informatique	
LGG	DSN-Routine	poste informatique	utilisateur authentifié
LGG	DSN-Projet	poste informatique	heure de projet SI
LGG	DIM	résumé PMSI pondéré (mais la saisie reste le nombre de résumés PMSI)	
LGG	DIM – Production et transmission de l'information médicale	résumé PMSI pondéré (mais la saisie reste le nombre de résumés PMSI)	
LGG	DIM – Stratégie et pilotage	euro de charges brutes	
LGG	Brancardage et transport pédestre des patients	course de brancardage	
LGG	Transport motorisé des patients (hors SMUR)-interne	course motorisée réalisée en interne	
LGG	Transport motorisé des patients (hors SMUR)-sous-traitée	Nombre de courses motorisées sous-traitées	
LM	Pharmacie	Euro de charges médicales gérées par la pharmacie	UO Pharma – outil ANAP
LM	Pharmacie - Nutrition parentérale	UO Pharma (items 26.3 et 27.3)	
LM	Pharmacie - Chimiothérapie	UO Pharma (items 26.1 et 27.1)	
LM	Pharmacie - Radiopharmacie	UO Pharma (items 31 à 39)	
LM	Stérilisation	UO Sté	UO Sté
LM	Génie Biomédical	Intervention (hors contrat de maintenance)	
LM	Hygiène hospitalière	euro de charges médicales gérées par la pharmacie	
LM	Autre logistique médicale	euro de charges brutes	
STR	Structure - Immobilier	M2 SDO	
STR	Structure – Financier	euro de charges brutes	
MET	Métiers de RR	pourcentage de temps passé	

1.1.2. Les modalités de recueil pour chaque nature de clé

La saisie se fait section consommatrice par section consommatrice.

Au lieu de saisir les données dans le logiciel ARCAH, l'établissement a la possibilité de préparer un fichier d'import. Consulter notre tutoriel sur le sujet : [Présentation | Publication ATIH \(sante.fr\)](#)

Le modèle RTC s'appuie sur les clés de ventilation pour **l'obtention d'un coût complet des fonctions définitives**.

Il est indispensable de saisir des clés pour toutes les sections supports, sinon les charges de celles-ci ne sont pas ventilées sur les sections définitives. Un contrôle spécifique dans VALID-RTC dans l'onglet fondamentaux alerte en cas d'absence de clés.

Si l'établissement ne dispose pas du recueil des clés / UO au moment du recueil, il doit en saisir d'autres, le plus proche de la réalité de consommations des SA.

Il est alors préconisé de mettre en place le recueil pour la campagne suivante. Une possibilité est de les évaluer au travers d'une enquête portant sur une courte période.

Si l'établissement ne dispose pas des clés/UO demandées, il le notifiera dans l'outil de Recueil : il répondra « Non » à la question « Avez-vous utilisé la nature de clé/UO demandée ». La nature de la clé utilisée est à saisir.

Dans le cas où l'établissement n'utilise pas la nature de clé/VO demandés, les données de l'établissement ne seront pas utilisées dans le calcul du référentiel de coût d'VO et l'établissement ne pourra pas se comparer au référentiel.

A partir de la campagne 2024, l'établissement peut indiquer quelle clé il utilise dans la colonne « Clé utilisée », s'il n'utilise pas celle demandée

Illustration choix du « Non » dans le menu déroulant

Zone pour indiquer si j'utilise la clé demandé par le RTC

Ventilation de la logistique par Sections d'Analyse								
Retour au sommaire								
Fonctions	Sections		RAPPEL Montant à affecter (A)	TOTAL (B)	ECART (A) - (B)	Clé demandée	Vez-vous utilisé la clé demandée (Oui/Non)	Clé utilisée
						cle_nature		
LM	Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611		66 645 064		Euros de charge de dépenses médicales gérées par la pharmacie	Oui	
LM	Stérilisation	9362		394 459		VO Sté	Oui	
LM	Génie biomédical	9364		16 331 811		Nombre d'interventions	Non	xxxxxx

Zone pour indiquer la nature de la clé utilisée (s'il n'utilise pas celle demandée)

1.1.2.1. Le nombre de kilos de linge à laver

Nature de clé / UO	kilo de linge à laver
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Blanchisserie
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	<p>Le kilo de linge est défini comme le kilo de linge à laver, pesé à l'arrivée à la blanchisserie, y compris le re-lavage, le linge neuf, et la désinfection.</p> <p>Une méthodologie simplifiée de recueil est proposée : l'établissement peut peser chaque type de pièce afin d'évaluer le nombre de kilos de linge en fonction du nombre de pièces lavées.</p> <p>En cas de sous-traitance totale, la répartition se fait en fonction des kilos de linge également. Ce nombre est à collecter auprès du prestataire.</p>
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations Activités spécifiques	Il s'agit des grands plats, petits plats et linge en forme des patients y compris le linge des patients (vêtements)
SAMT Interne / Groupement	Voir Consigne page 5
SAMT Sous-traitance	Voir Consigne page 5
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	En cas de sous-traitance de blanchisserie. Il s'agit de dénombrer les grands plats, petits plats et en forme linge séché pour les autres établissements.
Production pour le personnel y compris des activités spécifiques	Il s'agit de comptabiliser le linge en forme du personnel. Si du linge de personnel est lavé pour du personnel des activités spécifiques, il sera comptabilisé dans cette rubrique.
Production pour les CRA	Il s'agit de dénombrer les grands plats, petits plats et en forme linge séché pour les résidents des CRA.
Prestations délivrées accompagnants	Il s'agit de dénombrer les grands plats, petits plats et en forme linge séché pour les accompagnants.
Pour les SAMT	Saisie possible par SA dans « Clé ». Sinon saisie globale ici
Solde y compris production pour autre structure	<p>Le solde comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les kilos de linge produit pour les SAMT : grands plats, petits plats et linge en forme des patients y compris le linge des patients (vêtements) (Pour rappel, jusqu'en 2015, ces kilos de linge étaient intégrés au comptage sur les SA définitives.) - linge d'entretien des surfaces - linge de la crèche et de l'internat

1.1.2.2. Le nombre de repas

Nature de clé / UO	repas
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Restauration
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Cf ci-dessous
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations Activités spécifiques	Il faut comptabiliser : - Pour les séjours, il faut comptabiliser les repas servis <u>aux patients</u> midi et soir uniquement. Les petits déjeuners, les collations et les goûters ne sont pas pris en compte. Il faut également exclure les biberons, les nutriments entéraux et parentéraux - Pour les séances, il est admis de comptabiliser 1 collation soit 1/10ème de repas. - Le champ d'activité HAD n'est pas concerné par cette section.
SAMT Interne / Groupement	Voir Consigne page 5
SAMT Sous-traitance	Voir Consigne page 5
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	Il s'agit de dénombrer les repas sortis de l'établissement.
Production pour le personnel y compris des activités spécifiques	Le comptage doit inclure les repas <u>du personnel</u> des services de LGG, les repas de l'extérieur, l'internat, les repas des personnels dans les services. Les repas non facturés doivent être comptabilisés. Les repas thérapeutiques sont à comptabiliser dans cette rubrique. Rappel : Dans l'onglet 3-SA, le produit lié à la facturation de ces repas doit être imputé à la section LGG-Restauration. Pour le calcul du coût d'UO, celui-ci ne sera pas pris en compte.
Production pour les CRA	Il s'agit de dénombrer les repas pour les CRA
Prestations délivrées accompagnants	Il s'agit de dénombrer les repas délivrés aux accompagnants
Pour les SAMT	Saisie possible par SA dans « Clé ». Sinon saisie globale ici
Solde y compris production pour autre structure	Le solde comprend : - le nombre de repas produits à l'extérieur comme par exemple les repas pour des entités extérieures (mairies, autres structures) et notre self sert des repas pour des personnes extérieures à l'hôpital hors accompagnants (formateurs externes, personnes externes en formation, etc ...) - le nombre de repas produit pour les SAMT : règle de comptabilisation identique aux SA définitives (Pour rappel, jusqu'en 2015, ces repas étaient comptabilisés sur les SA d'hospitalisations des patients c'est-à-dire sur les fonctions définitives.)

-les rebus, d'écart éventuels production / consommation, de repas produits par la cuisine centrale pour les prestations annexes (direction, retraités, médaillés ...)
-les repas produits pour des résidents d'établissements médico-sociaux

1.1.2.3. Le nombre de m² SDO

Nous vous partageons ici, l'exemple d'un établissement qui souhaite remettre à plat le calcul de ses m², pour rendre plus concret ce recueil.

Pour chaque surface, il faut se poser les questions suivantes :

- Saisir des m² pour la SA Services Hôtelières si la surface est concernée par du nettoyage/chauffage/eau/électricité
- Saisir des m² pour la SA Entretien-Maintenance si la surface est concernée par de l'Entretien-Maintenance
- Saisir les m² pour la SA structure immobilier si l'activité est portée par le budget H
- Partie commune ou structure liée à la logistique → saisir le m² sur la ligne « solde » de l'onglet « UO » (les m² n'étant pas saisissables sur les SA de LGG)

A noter qu'à partir de la campagne 2024, vous avez la possibilité de saisir les m² par SAMT. En effet, nous envisageons à terme de ventiler de la LGG sur les SAMT.

Ci-dessous : « Partie commune » signifie à saisir sur la ligne « solde » de l'onglet « UO » sur la ou les sections recueillant les m²

Exemples illustratifs :

- les bureaux des médecins et des secrétariats, en lien avec l'activité de soins, mais non présents dans les unités de soins → **Nous considérons que ces m² font partie des services de soins. A saisir donc sur les SA de soins. Si des consultations sont réalisées dans les bureaux des médecins, il conviendra de mettre une quote-part de m² sur vos SA de consultations**
 - les vestiaires mutualisés → **font partie des services de soins**
 - les salles de bains dans les unités → **Pour le personnel, font partie des services de soins**
 - l'office du service → **font partie des services de soins**
 - les zones de stockage logistique mutualisées → **Partie commune de la section LGG/LM concernée**
 - le local ménage du service → **Partie commune à mettre en LGG**
 - les zones de stockage d'archives près des unités de soins => **Partie commune à mettre en LGG (archives en LGG)**
 - L'internat → **Partie commune à mettre en LGG**
 - Les logements de fonction → **Partie commune à mettre en LGG (SACG)**
 - La chapelle (non ouverte au public) → **Partie commune à mettre en LGG**
 - L'IFPS → **Sur le budget annexe correspondant (ligne « solde » de l'onglet « UO ») si les charges de structure des budgets annexes sont supportées par le budget H**
- La clinique avec laquelle nous sommes liés par un GCS → **cela dépend de l'activité mutualisée. Il convient de trouver une quote-part de m² correspondante (soit sur une SAMT, LGG, SAC, ...) à l'activité portée par le budget H.**
- Les locaux pour lesquels nous payons un loyer pour de la consultation avancée (pour certains, aucune intervention des services logistiques et techniques n'est réalisée) → **ne pas saisir de m² pour la SA Services Hôtelières ni pour entretien-maintenance (ni en solde) mais saisir les m² pour la structure « immobilier » sur les SA CONSULTATIONS**
 - Les archives décentralisées pour lesquelles nous payons un loyer → **Partie commune à mettre en LGG pour STR IMMO et pas de m² SH et EM**
 - Les locaux pour lesquels nous sommes propriétaires non occupants (un loyer est perçu) → **Partie commune à mettre en LGG pour STR IMMO et pas de m² SH et EM**
 - L'héliport → **hors m² SDO car ce n'est pas une surface intérieure**
 - La plateforme des fluides médicaux → **Partie commune liée à de la logistique à mettre en LGG**
 - Le groupe électrogène → **Partie commune liée à de la logistique, à mettre en LGG , colonne « solde »**

Nature de clé / UO	m ² SDO
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Services hôteliers (dont garage) / Entretien Maintenance / STR Immobilier
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Il est demandé de recueillir l'intégralité des m ² SDO de l'établissement.
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	Les locaux spécifiquement dédiés à l'hospitalisation à domicile au sein d'un établissement de santé sont considérés comme des services de soins. Leurs m ² sont donc à inclure dans la fonction définitive HAD. Une fiche pédagogique dédiée explique le mode de calcul du m ² SDO.
SAMT Interne / Groupement	Voir Consigne page 5
SAMT Sous-traitance	Voir Consigne page 5
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel y compris des activités spécifiques	
Production pour les CRA	Cette colonne comprend les m ² des budgets annexes : à saisir uniquement si une partie des charges de ces sections sont utilisés par les budgets annexes.
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	Saisie possible par SA dans « Clé ». Sinon saisie globale ici
Solde y compris production pour autre structure	Le solde comprend : - les m ² SDO des SAMT - les m ² SDO des LM et LGG

1.1.2.4. Le nombre de nuitées HTNM

Nature de clé / UO	nuitée
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Hébergement Temporaire Non Médicalisé (HTNM)
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Il est demandé de recueillir l'intégralité nuitées dans l'établissement
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	A compter dans la SA d'hébergement du patient
SAMT Interne / Groupement	
SAMT Sous-traitance	
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel y compris des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	
Solde y compris production pour autre structure	

1.1.2.5. Le nombre de courses de brancardage

Nature de clé / UO	Course de brancardage
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Brancardage
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	<p>Une course correspond à un trajet c'est à dire à un aller simple qui est à comptabiliser sur le service d'hospitalisation demandeur/prescripteur</p> <p>Le nombre de courses est à comptabiliser sur les champs qui en supporte la charge et, plus finement, sur la SA d'hospitalisation du patient. Ainsi, la course réalisée entre la SA d'hospitalisation et un plateau médicotechnique est à comptabiliser dans la SA d'hospitalisation.</p> <p>Exemple : Pour un patient de médecine qui doit passer un examen en imagerie, on compte 1 brancardage sur la SAC de médecine pour l'aller et 1 brancardage sur la SAC de médecine pour le retour (soit 2 brancardages pour la SAC de médecine).</p> <p>Le nombre de courses de brancardage réalisé pour les urgences est à comptabiliser sur la SAMT « urgences ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - La course des urgences vers un plateaux médico-technique ==> à compter sur la SA urgences - La course des urgences vers un service d'hospitalisation==> à compter sur la SA urgences <p>Si on dépose un patient et que l'on revient à vide, on compte 1 seule course alors que 2 courses seront comptabilisées si on revient avec lui (ou un autre patient).</p> <p>Une course est comptée qu'elle soit réalisée par chaise, lits, brancards. Une course est également comptée dans le cas particulier d'un voyage uniquement pour une prothèse.</p> <p>Pour un transfert, la course sera comptée sur la SA de destination du patient.</p> <p>Le champ d'activité HAD n'est pas concerné par cette section.</p>
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	Les établissements qui ne disposent pas de cette donnée peuvent l'évaluer au travers d'une enquête portant sur une courte période
SAMT Interne / Groupement	
SAMT Sous-traitance	
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	

Pour des patients externes	
Production pour le personnel y compris des activités spécifiques	
Production pour les CRA	Courses pour les budgets annexes si les charges de transport sont portées par le budget H
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	
Solde y compris production pour autre structure	

1.1.2.6. Le nombre de courses motorisées internes

Nature de clé / UO	course motorisée réalisée en interne
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Transports motorisés des patients internes
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	<p>Une course correspond à un trajet c'est à dire à un aller simple qui est à comptabiliser sur le service d'hospitalisation demandeur /prescripteur</p> <p>On a donc 1 seule course comptabilisée pour un patient, si on le dépose et que l'on revient à vide, alors que 2 courses seront comptabilisées si on revient avec lui (ou un autre patient). Le nombre de courses est à comptabiliser sur les champs qui en supporte la charge et, plus finement, sur la SA d'hospitalisation du patient.</p>
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne / Groupement	
SAMT Sous-traitance	
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	Courses pour les budgets annexes si les charges de transport sont portées par le budget H
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	
Solde y compris production pour autre structure	

1.1.2.7. Le nombre de courses motorisées sous-traitées

Nature de clé / UO	course motorisée réalisée en sous-traitance
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Transports motorisés des patients sous-traité
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Une course correspond à un trajet c'est à dire à un aller simple qui est à comptabiliser sur le service d'hospitalisation demandeur/prescripteur. On a donc 1 seule course comptabilisée pour un patient, si on le dépose et que l'on revient à vide, alors que 2 courses seront comptabilisées si on revient avec lui (ou un autre patient). Le nombre de courses est à comptabiliser sur les champs qui en supporte la charge et, plus finement, sur la SA d'hospitalisation du patient.
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne / Groupement	
SAMT Sous-traitance	
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	Courses pour les budgets annexes si les charges de transport sont portées par le budget H
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	
Solde y compris production pour autre structure	

1.1.2.8. Le nombre de postes informatiques

Nature de clé (UO différente)	poste informatique
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	DSN / DSN Routine / DSN Projet
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Il s'agit des postes informatiques (fixe ou portable / postes informatiques installés dans les locaux et au domicile du patient). Le guide ne prévoit pas de comptabiliser ni les serveurs, ni les téléphones fixes. En revanche, peuvent être considérés comme postes informatiques les tablettes, ainsi que les smartphones utilisant des applications médicales.
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	Postes des SA définitives selon la définition ci-dessus
SAMT Interne / Groupement	Voir Consigne page 5
SAMT Sous-traitance	Voir Consigne page 5
Activité externe	

1.1.2.9. Le nombre d'utilisateurs authentifiés

Nature de l'UO	utilisateur authentifié
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	DSN-Routine
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Saisir le nombre d'utilisateurs authentifiés au total. La clé reste le nombre de postes informatiques pour cette section
Saisie dans l'onglet « UO »	
Une seule cellule à saisir (Nb_UO tot)	

1.1.2.10. Le nombre d'heures de projet SI

Nature de l'UO	heure de projet SI
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	DSN-Projet
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Saisir le nombre d'heures de projet SI au total. La clé reste le nombre de postes informatiques pour cette section
Saisie dans l'onglet « UO »	
Une seule cellule à saisir (Nb_UO tot)	

1.1.2.11. Le nombre de résumés PMSI pondérés

L'établissement saisit le nombres de résumés PMSI ci-dessous. L'ATIH calcul le nombre de résumés PMSI pondéré.

Nature de clé / UO	Résumé PMSI pondéré
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	DIM
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Cf ci-dessous
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	L'établissement saisit le nombre de résumés PMSI (comme dans les précédentes campagnes). L'ATIH appliquera les pondérations définies par un groupe d'experts DIM (voir sous ce tableau les pondérations retenues). Le nombre de résumés PMSI pondérés est le résultat de l'application de ces pondérations. - en SSR : nombre de RHA - en MCO : nombre de RSA et nombre de RSA séance si séance - en HAD : nombre de séquence - en PSY : nombre de RPSA et RAA
SAMT Interne / Groupement	
SAMT Sous-traitance	
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	
Solde y compris production pour autre structure	

Les pondérations **appliquées par l'ATIH**, sur 2025 dans les recueils RTC et ENC seront les suivantes (identiques à celles du RTC 2024) :

Les pondérations retenues

Champs	Pondération base 10, avec MCO RSA HC/HP en référence
MCO RSA HC/HP	10
MCO RSA séance	1
HAD (séquence)	7
SSR RHA	4
PSY HC/HP	2
PSY RAA	1

Les pondérations retenues sont ci-contre. Elles feront néanmoins l'objet d'une mise à jour, l'application de ces pondérations n'ayant pas pu avoir lieu sur la campagne 2022

Base 10 : temps MCO HC/HP le plus élevé et le plus fréquent.

*A noter la modification de la nature de la clé pour l'activité HAD : **passage à la séquence pour mesurer l'activité HAD à la place de la sous-séquence***

Les pondérations pourront être revues régulièrement par le groupe d'expert DIM constitué par l'ATIH.

1.1.2.12. Le nombre de dossiers créés

Nature de clé / UO	dossier créés
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Accueil et gestion des malades
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	<p>Il s'agit de sommer les entrées directes en HC (MCO/PSY/SSR), les venues en HP (MCO/PSY/SSR), les séances en MCO, les venues en consultations et soins externes (MCO/PSY/SSR).</p> <p>Pour la SAMT urgence : de saisir le nombre de dossiers créés pour les passages suivis ou non d'hospitalisation</p> <p>Les dossiers créés pour les patients externes venant réaliser une analyse de laboratoire ou une imagerie sont à saisir dans Activité externe.</p>
SAMT Interne / Groupement	
SAMT Sous-traitance	
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	Saisie possible par SA dans « Clé ». Sinon saisie globale ici
Solde y compris production pour autre structure	

1.1.2.13. L'ETPR

Nature de clé / UO	ETPR
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Services administratifs liés au personnel
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	O
Règle générale du recueil	<p>Cette clé / UO doit être saisie dans l'onglet ETPR. Les ETPR saisis sont ensuite reportés automatiquement dans le recueil des clés/UO.</p> <p>Il s'agit de comptabiliser les Equivalents Temps Plein Rémunérés moyen sur l'année. Cette grille est présentée en annexe 1.</p>
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	A comptabiliser
SAMT Interne / Groupement	Voir Consigne page 5
SAMT Sous-traitance	Voir Consigne page 5
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel y compris des activités spécifiques	
Production pour les CRA	Les ETPR des budgets annexes sont à comptabiliser sur cette ligne si le budget H porte les charges de SALP des budgets annexes (la paye par exemple)
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	Saisie possible par SA dans « Clé ». Sinon saisie globale ici
Solde y compris production pour autre structure	

1.1.2.14. L'euro de charges brutes

Nature de clé / UO	euro de charges brutes
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Admin / DIR / Fin / Eco / STR fin/Autre LM
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	O
Règle générale du recueil	Cette clé / UO est calculée automatiquement par l'outil de recueil. Les euros de charges brutes correspondent au total des charges affectées avant déduction des produits déductibles.
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne / Groupement	Voir Consigne page 5
SAMT Sous-traitance	Voir Consigne page 5
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	Saisie possible par SA dans « Clé ». Sinon saisie globale ici
Solde y compris production pour autre structure	Calculé par le logiciel

1.1.2.15. L'euro de charges médicales gérées par la pharmacie

Nature de clé / UO	Euro de charges médicales gérées par la pharmacie
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Pharmacie - Hygiène
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	O
Règle générale du recueil	<p>Cette clé / UO est calculée automatiquement par l'outil de recueil, dans le cas d'une ventilation par compte. Les euros de charges considérés correspondent aux charges médicales consommées par les services. Cet indicateur se basera sur les comptes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 601.1 : Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique ; 602.1 : Produits pharmaceutiques et produits à usage médical ; 602.2 : Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médicotechnique ; 606.6 : Fournitures médicales ; 607.1 : Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique. <p>Suppression du compte « 60224 – Fournitures pour laboratoires et dispositifs de diagnostic in vitro » du périmètre de la clé de ventilation de la SA LM – 93611 Pharmacie</p>
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne / Groupement	
SAMT Sous-traitance	Pas de déversement de logistique médicale sur les sections SAMT en sous-traitance
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	Saisie possible par SA dans « Clé ». Sinon saisie globale ici
Solde y compris production pour autre structure	Calculé par le logiciel

1.1.2.16. Focus sur l'UO Pharma

L'ANAP, en collaboration avec les sociétés savantes et l'ATIH a publié il y a 3 ans une UO mesurant l'activité de pharmacie. Il s'agit de l'UO Pharma disponible ici : [UO Pharma : mieux valoriser l'ensemble des activités pharmaceutiques \(anap.fr\)](#)

Utilisation dans le RTC :

936.11 Pharmacie

Clé de ventilation : non demandé (clé utilisée : euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie, calculée par le logiciel)

UO : utilisée pour le référentiel national (si l'établissement transmet le fichier ANAP à l'ATIH)

936.12 Préparations stériles de médicaments – nutrition parentérale

Clé de ventilation : Proposé en clé de ventilation en utilisant uniquement les items 26.3 et 27.3 de l'UO Pharma (l'établissement a le choix de proposer une autre nature de clé)

UO : utilisée pour le référentiel national (si l'établissement transmet le fichier ANAP à l'ATIH)

936.13 Préparations stériles de médicaments – reconstitution et délivrance de chimiothérapie

Clé de ventilation : Proposé en clé de ventilation en utilisant uniquement les items 26.1 et 27.1 de l'UO Pharma (l'établissement a le choix de proposer une autre nature de clé)

UO : utilisée pour le référentiel national (si l'établissement transmet le fichier ANAP à l'ATIH)

936.14 Radiopharmacie

Clé de ventilation : Proposé en clé de ventilation en utilisant uniquement les items 31 à 39 de l'UO Pharma (l'établissement a le choix de proposer une autre nature de clé)

UO : utilisée pour le référentiel national (si l'établissement transmet le fichier ANAP à l'ATIH)

A noter que le fichier ANAP comprend une UO mesurant l'activité de Rétrocession de médicament

Le calcul d'un coût de la rétrocession est à l'étude.

Modalité d'utilisation dans le RTC :

L'établissement téléchargera le fichier ANAP. Seul la V3 sera acceptée pour le RTC 2024.

Cette UO est facultative. Si l'établissement ne la saisie pas, les coûts d'UO de ces sections de LM ne pourra pas être calculé pour l'établissement.

L'établissement n'a pas à saisir la valeur dans le classeur ARCAH. Il va déposer le fichier ANAP rempli intégralement dans le logiciel ARCAH : dans la partie « Transmettre les données », un bouton dédié a été ajouté à cet effet.



Cliquer sur le bouton « Importer » pour déposer le fichier UO Pharma de l'ANAP

1.1.2.17. Le nombre d'UO sté

Nature de clé / UO	UO sté
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Stérilisation
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Une fiche pédagogique est disponible sur la page dédiée au RTC 2024 sur le site de l'ATIH (méthode et classeur d'aide au recueil)
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne / Groupement	
SAMT Sous-traitance	Pas de déversement de logistique médicale sur les sections SAMT en sous-traitance
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	Pour la stérilisation vendue à l'extérieur
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	Reporté de la saisie par SA.
Solde y compris production pour autre structure	

1.1.2.18. Le nombre d'interventions

Nature de clé / UO	intervention (hors contrat de maintenance)
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Génie Biomédical
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Les interventions dans le cadre des contrats de maintenance ne sont pas à comptabiliser. Pour précisions, le nombre d'intervention est à comptabiliser dans le cas où le génie biomédical est réalisé par une équipe salariée. Dans le cas d'une maintenance sous-traitée, une autre clé peut être choisie.
Saisie dans l'onglet « Clé »	
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne / Groupement	
SAMT Sous-traitance	Pas de déversement de logistique médicale sur les sections SAMT en sous-traitance
Activité externe	
Saisie dans l'onglet « UO »	
Pour des patients externes	
Production pour le personnel y compris des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Pour les SAMT	Reportée de la saisie par clé
Solde y compris production pour autre structure	Nb d'intervention pour les sections de LGG et LM

1.2. Le recueil pour les SAMT auxiliaires

1.2.1. Les natures des clés / UO

Dans la plupart des cas, la nature de clés de répartition est identique à la nature de l'unité d'œuvre.

En effet, de façon générale : le total des unités d'oeuvre = clés de ventilation + **des UO complémentaires pour les SA auxiliaires.**

Focus de l'activité externe sur les SAMT

Activité externe : les patients externes qui viennent faire un examen sur un plateau (labo/imagerie) et les productions du plateau pour d'autres établissements (le patient est hospitalisé ailleurs).

Il convient d'écarter les charges liées à cette activité externe, pour déterminer l'enveloppe SAMT à ventiler sur les sections d'hospitalisation. Ces charges sont écartées via des clés de ventilations. En effet, les recettes associées sont non déductibles (comptes 73)

L'onglet « Clé » comportera une colonne « Activité externe » afin de saisir les clés produites pour l'activité externe

Le tableau suivant récapitule toutes les natures de clés / UO demandées dans le cadre du RTC.

Tableau récapitulatif des natures de clés et UO pour les SAMT paramétrées en sections auxiliaires :

SAMT	Nature de la Clé	Nature de l'UO
Laboratoires d'anatomo-pathologie	Euro	Euro
Laboratoires de biologie médicale	Voir consigne ci-dessous	Voir consigne ci-dessous
Blocs opératoires	ICR	ICR
Imagerie	ICR	ICR
Anesthésiologie	ICR	ICR
Explorations fonctionnelles	ICR	ICR
Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente	AMK pour les kinés et autre clé selon le métier	AMK pour les kinés ou autre UO selon le métier de RR
Autres activités médicotechniques	UO selon l'activité concernée	UO selon l'activité concernée
Métier de RR	Pourcentage de temps passé	Pas de recueil d'UO
Plateaux PSY	Nature de la Clé	Nature de l'UO
Soins somatiques	Consultation	Consultation
Plateaux spécifiques	Passage	Passage

1.2.2. Focus sur les ICR

Version CCAM et Version des ICR

Il est rappelé qu'il ne faut pas confondre la version de la CCAM avec la version des ICR de la CCAM. Au cours de l'année de recueil, vous récoltez les actes des SAMT sous forme de codes CCAM. Au moment d'effectuer la transmission des informations pour l'ATIH (soit en juin N+1), il faut convertir les actes CCAM en ICR à partir de la dernière table ICR figurant sur le site de l'ATIH.

🔔 Pour récupérer la dernière version des ICR, il faut aller sur ce lien : <https://www.atih.sante.fr/les-icr>

⇒ **Faut-il utiliser les ICR avec médecins salariés ou avec médecins non-salariés ?**

Quel que soit le statut de l'établissement et en fonction du plateau concerné :

- S'il s'agit de personnel salarié, il faut recueillir les ICR avec médecins salariés
- S'il s'agit de personnel non-salarié, il faut recueillir les ICR avec médecins non-salariés

Exemple : les établissements Privé non lucratif ex-DG qui ont de la rémunération à l'acte utilisent les ICR avec médecins non-salariés.

1.2.3. Focus sur les laboratoires

L'activité de biologie peut être de natures différentes :

- NABM : ce sont les B pour les labos hors ACP
- LAHN : Référentiel innovant hors nomenclature, actes répertoriés (Ex RIHN + AC)
- ASN : actes sans nomenclatures

Depuis 2024, les listes du référentiel innovant des actes hors nomenclatures (RIHN) et de la liste complémentaire (LC) sont **fusionnées** → nouvelle liste **des actes hors nomenclatures (LAHN) financés au titre des MIG G03**.

⇒ Cette fusion n'entraîne cependant pas de modification dans la valorisation euro des actes de laboratoire hors nomenclature

Les 2 cas de figures ci-dessous peuvent exister :

- 1/ SAMT avec l'activité biologie uniquement codé en B (selon la nomenclature NABM)
- 2/ SAMT avec l'activité biologique mélangeant des B et des actes hors nomenclatures (LAHN/ASN)

Dans le cas numéro 2, la clé sera la valeur en euro de l'acte, disponibles pour les B, LAHN et actes complémentaires dans le référentiel DGOS <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/innovation-et-recherche/rihn>

Les ASN sont à évaluer en euros par l'établissement.

Consigne de traitement pour des ex-MIG MCO G03

L'ex-MIG MCO G032 « Actes de biologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe » et l'ex-MIG MCO G033 « Actes d'anatomo-cyto-pathologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe » font désormais partie de l'arrêté MS-OSP (code BI012 et BI013 respectivement).

L'ex-MIG MCO G031 Actes dentaires non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe est basculé en activité spécifique MCO.

Le principe général du traitement de ces activités reste identique à la campagne RTC 2024.

Ces activités sont des sections « sans imputation » : il n'est plus demandé d'imputer des charges sur ces sections.

- Il faut donc laisser les charges liées à la réalisation des actes de laboratoires hors nomenclatures sur les SAMT de laboratoire
- Il est toujours demandé de ventiler les SAMT sur les services consommateurs
- Si vous souhaitez isoler cette activité, il convient de créer une SAMT de laboratoire spécifique mais ce n'est pas demandé explicitement
- In fine, les coûts des labo HN seront sur les SAC et non plus isolées dans des SA définitives correspondante (SA MS-OSP ou activité spécifique MCO)
- Le coût des SAC est donc plus complet.

1.2.4. Euro des laboratoires ACP

Pour les laboratoires d'ACP, l'unité d'œuvre à utiliser est le nombre d'euros indiqués dans le référentiel (Colonne Valorisation). <http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/rihn>).

Les actes de laboratoires ACP hors nomenclature seront traités comme les actes de laboratoires hors ACP : le traitement est décrit ci-dessous.

1.2.5. Plateaux techniques en psychiatrie

La liste des « plateaux techniques spécifiques » sont les suivant :

933.4	Activités support à la psychiatrie	RTC PSY
933.41	Soins somatiques pour les patients de psychiatrie	X
933.42	Plateaux spécifiques psychiatrie	
933.421	Activités en intérieur dans une salle dédiée (activités culturelles ou artistiques)	X
933.422	Activités en extérieur	X
933.423	Balnéothérapie / Piscine pour les patients de psychiatrie	X
933.424	Gymnase	X
933.425	Cuisine	X
933.426	Espace multi-sensoriel (Snoezelen)	X
933.427	Autres activités (A préciser dans ARCAAnH)	X
933.429	Plateaux non spécifiables	X

Les clés/VO attendues sont :

- Nombre de « consultations » pour les soins somatiques.
- Nombre de « passages » pour les plateaux spécifiques : Le nombre de passages correspond au nombre de venues ou de participations à l'activité. On cherche bien à mesurer et à valoriser la fréquentation des différents plateaux. Si un même patient est venu 3 fois dans un plateau, on comptera bien 3 parce qu'il a "consommé" 3 fois les ressources du plateau.

1.2.6. Focus sur les SAMT Métiers de RR

Les consignes détaillées de traitement des SAMT Métiers sont téléchargées sur la page du RTC 2024. Vous y trouverez par exemple, le descriptif d'une semaine type pour plusieurs intervenants de réadaptation.

L'établissement a la possibilité de saisir le pourcentage de temps passé par section (au lieu des euros de charges réels) dans l'onglet Clé.

Ainsi, dans l'onglet Clé, l'établissement ventilera le temps passé en fonction du lieu de réalisation des actes, au prorata du temps passé sur chacun :

- des Plateaux de RR (PRR),
- sur la SA Appareillage et confection interne le cas échéant
- et sur les SAC SSR pour les actes réalisés hors plateaux et atelier (au chevet du patient ou en plein air ou dans un bureau avec ou sans patient, domicile du patient,...)

Points d'attention :

La SAC SMR concernée est celle de rattachement du séjour

2. FONCTIONS DEFINITIVES

2.1. Hospitalisation et activité externe en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO)

2.1.1. Hospitalisation MCO

L'UO des SAC MCO est la sommation des :

- Nombre de journées PMSI pour les séjours >0 jour
- Nombre de passages pour les séjours = 0 jour (date d'entrée = date de sortie)
Compter 1 quand le passage est à 0 jour
- Nombre de séances pour les séjours séances

Nouvelles UO demandées :

Nombre d'entrées

Définition : Entrées dans la section (entrées directes + entrées en provenance d'une autre section de l'établissement) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Nombre de journée lits d'ouverture

Cette notion est telle que définie dans la SAE.

Cela correspond au nombre de jours d'activité de la section entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre multiplié par le nombre de lits ouverts sur la période.

Par exemple : 10 lits ouverts 40 semaines en hospitalisation complète représenteraient $10 \times 40 \times 7 = 2\,800$ journées lits d'ouverture

Nombre de lits installés ou place

Cette notion est telle que définie dans la SAE.

« Correspond à la capacité d'accueil de la SAC entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, en nombre de lits ou place d'activité. Il s'agit des lits ou places installés en état d'accueillir des malades, y compris ceux fermés temporairement pour cause de travaux ou désinfection. Il ne comprend pas les brancards ni les lits supplémentaires montés en cas d'urgence. (...) Les berceaux et couveuses sont ceux qui accueillent les enfants hospitalisés, à l'exception de restés auprès de leur mère. (...) Les berceaux accueillant les bébés restés auprès de leur mère, ne sont donc pas à inclure dans le total du nombre de lits. »

2.1.2. Consultations externes MCO

L'unité d'œuvre est **le nombre de consultations.**

La venue sur les plateaux de consultation comprend également les actes techniques qui peuvent être réalisés au cours de celle-ci.

- Pour les sections de consultations médicales, décompte de 1 consultation : pour une venue devant un personnel médical avec ou sans acte.
 - Le nombre de consultations (passage devant un professionnel) peut donc différer du nombre d'actes indiqué dans les logiciels métiers.

- Pour les sections de consultations non médicales (IDE, Kiné), et pour les établissements en capacité de réaliser le décompte dans leurs systèmes d'information, décompte de 1 consultation : pour une venue devant un personnel non médical avec ou sans acte
- Si le patient réalise 2 consultations de personnel médical à la suite, il faudra décompter 2 consultations
- Dans le cas de consultations pluriprofessionnelles réalisées conjointement, on décompte 1 consultation même si elle est réalisée par plusieurs intervenants (médicaux ou paramédicaux).

Exemple pour le décompte des UO de la section « consultation dermatologie » :

- Décompte de 1 consultation pour une venue simple
- Décompte de 1 consultation pour une venue avec un acte technique réalisé en salle de consultation

2.1.3. Dialyse et Radiothérapie

Il s'agit de recueillir sans **ICR sans consommable, au global**.

2.1.4. Urgences

L'UO des sections urgences est le nombre de passages suivis d'hospitalisation + nombre de passages non suivis d'hospitalisations (2 cellules à saisir).

2.2. Hospitalisation à Domicile (HAD)

Il s'agit des journées d'hospitalisation PMSI.

2.3. Hospitalisation et activité externe en Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)

2.3.1. Hospitalisation SMR

L'unité d'œuvre à recueillir est le nombre de journée MSI de l'année N.

Nouvelles UO demandées :

Nombre d'entrées

Définition : Entrées dans la section (entrées directes + entrées en provenance d'une autre section de l'établissement) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Nombre de journée lits d'ouverture

Cette notion est telle que définie dans la SAE.

Cela correspond au nombre de jours d'activité de la section entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre multiplié par le nombre de lits ouverts sur la période.

Par exemple : 10 lits ouverts 40 semaines en hospitalisation complète représenteraient $10 \times 40 \times 7 = 2\,800$ journées lits d'ouverture

Nombre de lits installés ou place

Cette notion est telle que définie dans la SAE.

« Correspond à la capacité d'accueil de la SAC entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, en nombre de lits ou place d'activité. Il s'agit des lits ou places installés en état d'accueillir des malades, y compris ceux fermés temporairement pour cause de travaux ou désinfection. Il ne comprend pas les brancards ni les lits supplémentaires montés en cas d'urgence. (...) Les berceaux et couveuses sont ceux qui accueillent les enfants hospitalisés, à l'exception de restés auprès de leur mère. (...) Les berceaux accueillant les bébés restés auprès de leur mère, ne sont donc pas à inclure dans le total du nombre de lits. »

2.3.2. Consultations externes SMR

L'unité d'œuvre est **le nombre de consultations**.

La venue sur les plateaux de consultation comprend également les actes techniques qui peuvent être réalisés au cours de celle-ci.

- Pour les sections de consultations médicales, décompte de 1 consultation : pour une venue devant un personnel médical avec ou sans acte.
 - Le nombre de consultations (passage devant un professionnel) peut donc différer du nombre d'actes indiqué dans les logiciels métiers.
- Pour les sections de consultations non médicales (IDE, Kiné), et pour les établissements en capacité de réaliser le décompte dans leurs systèmes d'information, décompte de 1 consultation : pour une venue devant un personnel non médical avec ou sans acte
- Si le patient réalise 2 consultations de personnel médical à la suite, il faudra décompter 2 consultations
- Dans le cas de consultations pluriprofessionnelles réalisées conjointement, on décompte 1 consultation même si elle est réalisée par plusieurs intervenants (médicaux ou paramédicaux).

Exemple pour le décompte des UO de la section « consultation dermatologie » :

- Décompte de 1 consultation pour une venue simple
- Décompte de 1 consultation pour une venue avec un acte technique réalisé en salle de consultation

2.4. Hospitalisation et activité externe Psychiatrie (PSY)

Il convient de consulter la colonne « Nature UO RTC » (colonne AF) de l'arbre analytique par section d'analyse correspondante.

2.5. Activités spécifiques MCO, SMR, PSY, autre

Il est demandé une UO sur certaines activités spécifiques PSY. Il convient de consulter la colonne « Nature UO RTC » (colonne AF) de l'arbre analytique.

2.5.1. Activités spécifiques MCO

Seules les activités spécifiques ci-dessous ont un recueil d'UO :

Libellé de l'activité spécifique MCO	Code	Nature de l'UO
SMUR terrestre	Q021	Nb de demi-heures
SMUR terrestre (pour ordre)	Q022	Nb de demi-heures
SMUR hélicopté	Q023	Nb de minutes
SMUR hélicopté (pour ordre)	Q024	Nb de minutes
Les unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI)	T02	Nb de journées
Les chambres sécurisées pour détenus	T04	Nb de journées

2.5.2. Activités spécifiques SMR

Il n'y a pas de recueil d'UO sur ces activités.

2.5.3. Activités spécifiques PSY

La liste des activités pour lesquelles les UO sont recueillies figurent dans l'arbre analytique.

2.5.4. Activité spécifique autre

L'activité n'est pas recueillie pour les activités spécifiques autres.

2.6. Les sections pour les activités subsidiaires et la section Remboursement de frais des CRA (RCRA)

Il n'y a pas de recueil d'UO sur ces activités.

A noter que l'UO pharma recueille les UO de la rétrocession des médicaments. Une réflexion est en cours sur l'utilisation de cette UO.



Annexes

ANNEXE 1

Les règles de comptages des ETPR du RTC sont les même que ceux de la SAE. Les libellés, notamment ceux du personnel non médical, ont été rapprochés entre RTC et SAE.

Les ETPR des sages – femmes dans la SAE sont comptabilisés ni dans le personnel médical ni dans le personnel non médical. Elles sont isolées à part, dans la fiche du personnel non médical pour la SAE et dans la catégorie SF dans le RTC.

Règles générales de comptage

Le périmètre des charges doit être le même que le périmètre des ETPR.

Dans les tableaux relatifs aux ETPR, doit figurer le nombre de personnels en équivalent temps plein moyens rémunérés (ETPR) de l'année de référence. Il s'agit des ETPR de l'année et non au 31 décembre. On retient donc l'équivalent budgétaire et non la quotité de temps de travail. La durée de la période d'activité doit également être prise en compte.

Les personnels en CDD ne doivent pas figurer en nombre de mensualités, mais bien en ETPR dans la colonne « ETPR », en considérant, le cas échéant, que 12 mensualités équivalent à 1 ETPR. *Exemple : Un agent à 80 % est rémunéré à 86 % sur une année complète. S'il a été recruté le 1^{er} juillet, il est comptabilisé en ETPR pour $0,86 \times 6 / 12 = 0,43$ ETPR.*

Il ne faut pas tenir compte des heures supplémentaires et complémentaires.

Un praticien temps plein titulaire (praticiens en période probatoire compris) ou contractuel effectue 10 demi-journées, soit 1 ETPR.

Un praticien temps partiel titulaire (y compris les praticiens en période probatoire) effectue 4, 5 ou 6 demi-journées, soit respectivement 0,4 ETPR, 0,5 ETPR ou 0,6 ETPR.

Un praticien contractuel effectue entre 4 et 9 demi-journées, soit 0,4 et 0,9 ETPR.

Un praticien attaché effectue entre 1 et 9 demi-journées, soit 0,1 et 0,9 ETPR.

Par convention, les HU temps plein effectuent 0,5 ETPR de temps hospitalier (vs. 0,5 ETPR de temps consacré à l'enseignement universitaire).

Intérimaires (comptes 621) et honoraires (comptes 622)

Il n'est pas demandé de recueillir des ETPR pour les intérimaires et pour les personnels facturés par honoraire.

Honoraires et indemnités des médecins, sages-femmes, odontologistes et auxiliaires médicaux exerçant en application de l'article L.6146-2 du CSP (PM) (compte 6484PM)

Les ETPR liés à cette rémunération ne sont pas à comptabiliser.

Internes et étudiants (compte 6424)

Les internes et les étudiants doivent être comptabilisés comme 1 ETPR pour une année complète.

Charges sur exercice antérieur de personnel (PNM) (compte 6721PM)

Les coûts d'ETPR sont calculés sans les charges de personnel sur exercice antérieur ; les ETPR associés ne sont donc pas demandés.

Coût d'ETPR médicaux

Le logiciel ARCAAnH calcule 2 ETPR médicaux.

- **Coût d'ETPR médicaux hors internes et étudiants**

Les catégories de personnel médical retenues pour ce coût sont :

Statut	Personnel concerné
H-U titulaires	PU-PH et MCU-PH
PH temps plein (ou médecins temps plein *)	PH temps plein nommés à titre permanent ou pour une période probatoire
PH temps partiel (ou médecins temps partiel *)	PH temps partiel nommés à titre permanent ou pour une période probatoire
Praticiens contractuels renouvelables de droit	Praticiens attachés et praticiens attachés associés en contrat triennal ou en CDI Praticiens contractuels en CDI (missions spécifiques au-delà d'une durée de 6 ans)
H-U temporaires	Praticiens hospitaliers universitaires Chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux Assistants hospitaliers universitaires
Praticiens contractuels sans renouvellement de droit	Praticiens attachés et praticiens attachés associés ne totalisant pas 24 mois de fonctions (n'étant pas en contrat triennal ou en CDI) Assistants et médecins associés Médecins ayant un diplôme étranger Praticiens adjoints contractuels Praticiens contractuels n'étant pas en missions spécifiques et praticiens contractuels sur missions spécifiques ne totalisant pas 6 ans de fonctions Cliniciens hospitaliers (praticiens recrutés par contrat sur la base de l'article L.6152-1 3° du CSP) Sages-femmes associées

* pour les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

- **Coût d'ETPR internes et étudiants**

Les catégories de personnel médical retenues pour ce coût sont :

Statut	Personnel concerné
Internes	Y compris les personnes faisant fonction d'interne
Etudiants	

Coût d'ETPR sages-femmes

Le logiciel ARCAAnH calcule 1 coût d'ETPR sages-femmes (SF).

Coût d'ETPR non médicaux

Le logiciel ARCAAnH calcule 2 coûts d'ETPR non médicaux :

- **Coût d'ETPR du personnel soignant**

Le **personnel soignant (PS)** comprend les IDE, les aides-soignants, les auxiliaires-puéricultrices (non compris le personnel d'encadrement pour ces catégories de personnel correspondant au personnel de la direction des soins) ;

- **Coût d'ETPR du personnel autre**

Le **personnel autre (PA)** comprend l'ensemble des personnels n'entrant pas dans les catégories personnel soignant et personnel médical, notamment :

- o le personnel de rééducation,
- o les personnels d'encadrement (personnel infirmier de la direction des soins, personnel administratif ou autre),
- o le personnel administratif et hôtelier,
- o les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ),
- o les secrétaires médicales,
- o les assistants sociaux,
- o les masseurs kinésithérapeutes,
- o les aides à la vie,
- o les ingénieurs et techniciens biomédicaux,
- o les manipulateurs radios.
- o psychologue

Les catégories de saisie du personnel autre ont été simplifiées et les libellés sont articulés avec les ETPR de la SAE.

Il est demandé de saisir les ETPR suivants :

Saisie des ETPR PA (hors ETPR liés aux comptes 621, 622 et 6484)	PA_admin	Nb d'ETPR Personnels de direction et administratifs (y compris Cadres Supérieurs de Santé CSS et faisant fonction)	0,00	
	PA_soins	Nb d'ETPR Personnels des services de soins : Cadres de santé et faisant fonction, ASHQ, psychologue)	0,00	
	PA_reeduc	Nb d'ETPR Personnels des services de soins : Personnels de rééducation	0,00	
	PA_educ	Nb d'ETPR Personnels éducatifs et sociaux	0,00	
	PA_medicotech	Nb d'ETPR Personnels médico-techniques	0,00	
	PA_ouvriers	Nb d'ETPR Personnels techniques et ouvriers	0,00	
		Total ETPR Personnel Autre		0,00

La correspondance entre codes SAE et codes de l'onglet ETPR du RTC du PNM figure dans un fichier EXCEL dédié disponible sur la page RTC 2025 du RTC.